



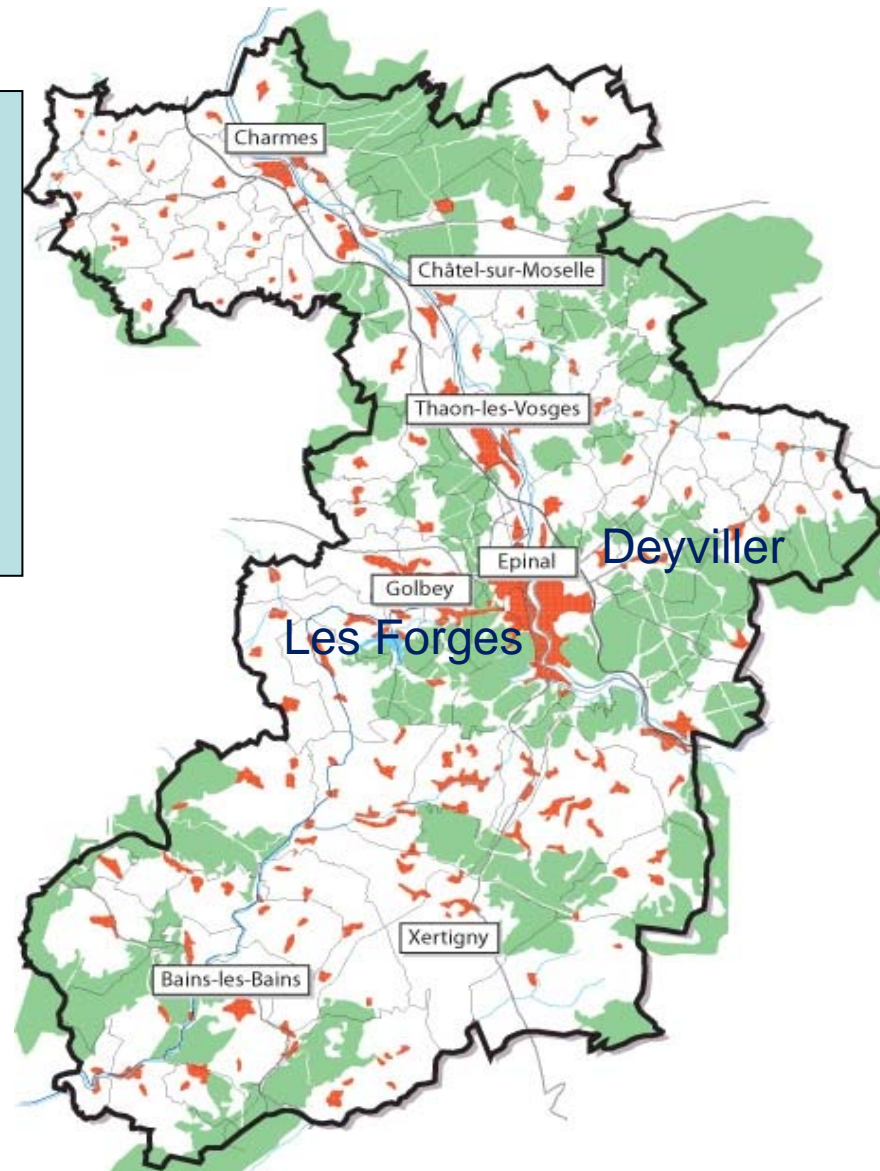
Schéma de Cohérence Territoriale Des Vosges Centrales

SCoT Des Vosges Centrales et sa mise en oeuvre

21 Juin 2011

Le territoire du SCoT des Vosges centrales 103 communes

Surface : 122 000 hectares
Population : 119 000 hbts
Logements : 55 260 unités
Economie : 46 266 emplois
Surface forestière : 37 %
Surface agricole : 45 %



Le syndicat Mixte

- **Président : Michel Heinrich (Député Maire d'Epinal)**
- **Bureau : 5 vices présidents et 7 membres**
- **Création : 2004**
- **Membres : 6 communautés de communes et 52 Communes isolées**
- **Budget 2011 : 305 800 (1,55 € par habitant)**
- **Source de financement : contribution des membres, subventions**
- **Personnel : une directrice, deux chargé de mission et une secrétaire à 3/5**

Gouvernance

Niveau politique : maintien du dispositif

- **Bureau et Comité syndical (6 réunions par an environ)**
- **Groupes thématiques (suivi des études complémentaires)**

Niveau technique : quatre réseaux

- **Réseau des personnes publiques associées**
- **Réseau des agents de développement des communautés de communes**
- **Réseau de portage du cycle de rencontres pour un urbanisme de qualité**
- **Réseau Plan Climat Territorial en cours de création**

Un projet pour le territoire avec 4 axes prioritaires

- 1. Mener une stratégie d'accueil des activités en cohérence avec les atouts du territoire**
- 2. Adapter l'offre d'habitat aux besoins et aux exigences à venir**
- 3. Organiser le territoire autour de pôles et améliorer leur accessibilité**
- 4. Maintenir un cadre de vie de qualité et s'inscrire dans une démarche de développement durable**

Capacité d'accueil pour les entreprises

CLASSEMENT DES SITES D'ACTIVITES

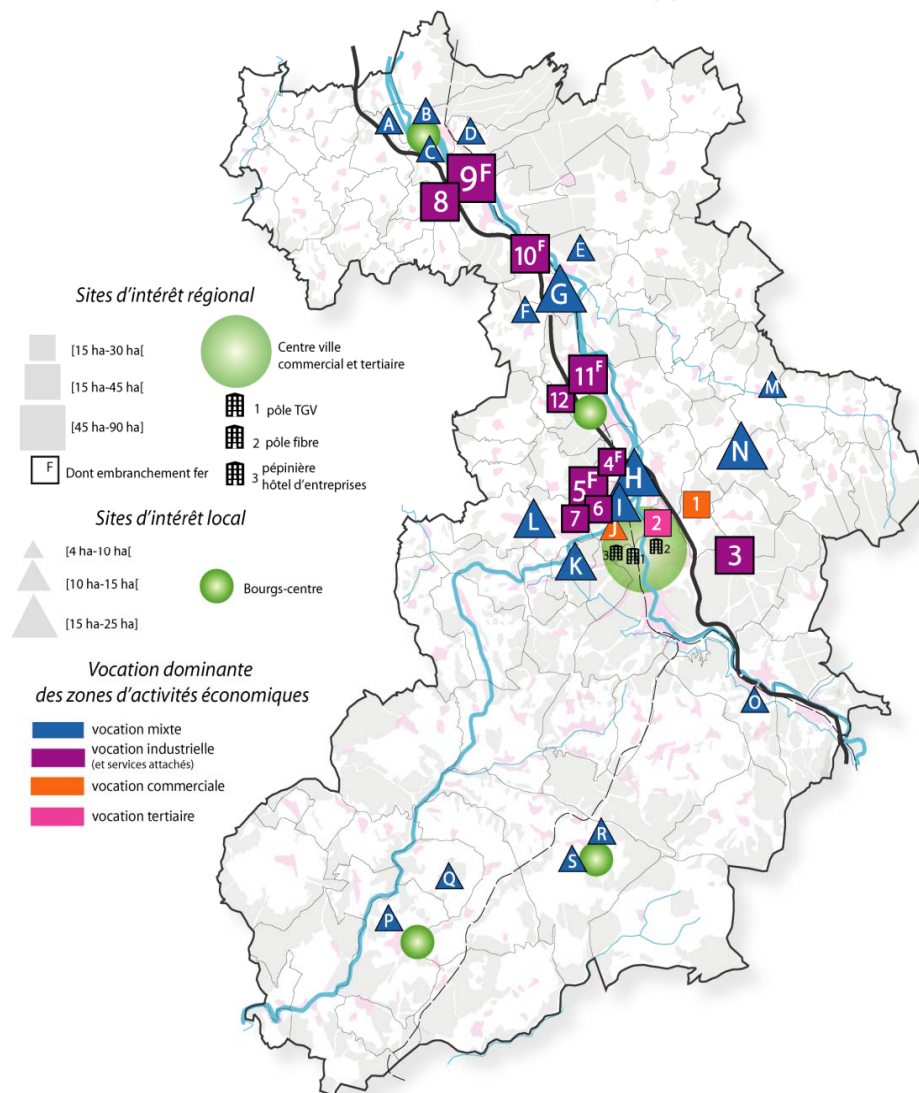
• les Sites d'intérêt régional

- visibilité régionale, nationale et internationale,
- taille > 20 ha ou +,
- clientèle extérieure
- accessibilité : route, fer, eau.
- bon niveau de services urbains
- qualité environnementale

• Sites d'intérêt local (intercommunal)

- taille entre 3 et 20 ha,

Les sites d'accueil à développer



capacités d'accueil des sites d'activités > 500 ha dont 359 ha disponibles

SITES D'INTERET REGIONAL					
Nom de zone	Surface disponible	Court terme	Moyen terme	Total	capacité d'extension
AGGLOMERATION SPINALIENNE					
Pôle TGV – Epinal		3		3	
Pôle fibres – Epinal					
Pépinière et hôtel d'entreprises- Epinal					
Centre-ville, commercial et tertiaire					
<u>Arc est, Pôle commercial, tertiaire = 32 ha</u>					
1) Jeuxy		17		17	oui
2) Parc du Saut le Cerf / zone de la Voivre	15			15	non
Ecopôle					
3) ZAC de RAZIMONT (ZA Malgré moi)		20	20	40	oui
<u>Arc nord, pôle industriel et services</u>					
4) Secteur « les neufs quartiers » - Chavelot			15	15	35
5) Zone nord RD 166A - Golbey					38
6) ZA des Hauts cailloux - Golbey		12		12	non
7) Zone nord Uxegney RD 166a			15	15	non
SILLON LORRAIN – VALLEE MOSELLE					
8) ZA Ubexy. (Ouest RN57 à Court terme)		12	34	46	non
9) ZA Vincey		90		90	non
10) ZAC Epinal-Nomexy	33			33	non
11) Inova 3000 – Thaon-les-Vosges	20	20		40	non
12) Thaon. Ouest RN 57			20	20	oui
TOTAL	68	174	104	346	

SITES D'INTERÊT LOCAL					
Nom de zone	Surface disponible	Court terme	Moyen terme	Total	capacité d'extension
A) Charmes ZI route de Chamagne (RD9)	4			4	non
B) Charmes ZI plaine de Socourt (RD 157)	7			7	non
C) Charmes - Hermitage		5		5	non
D) Essegney	3	4		7	oui
E) Châtel-sur-Moselle			3	3	oui
F) Frizon			7	7	oui
G) Nomexy			22	22	non
H) Secteur « Pré Droué » - Chavelot	10	10		20	non
I) Secteur de la CNIM	10			10	non
J) Zone commerciale Ouest Epinal	5	4		9	non
K) Les Forges Uxegney		5	5	10	oui
L) Uxegney – Damieulles	13			13	non
M) Sercœur			5	5	oui
N) Longchamp		10	5	15	oui
O) Arches	4		10	14	non
P) Bains-les-Bains, (La verrière)		4	4	8	oui
Q) Les Voivres (Les Bouleaux)	9			9	non
R) Xertigny (La Rochère et Xertipôle les Buissons)	5	5		10	non
S) Entrée Xertigny depuis Bains-les-Bains			5	5	oui
TOTAL	70	47	66	183	

Objectif : Assurer un équilibre territorial au plan démographique

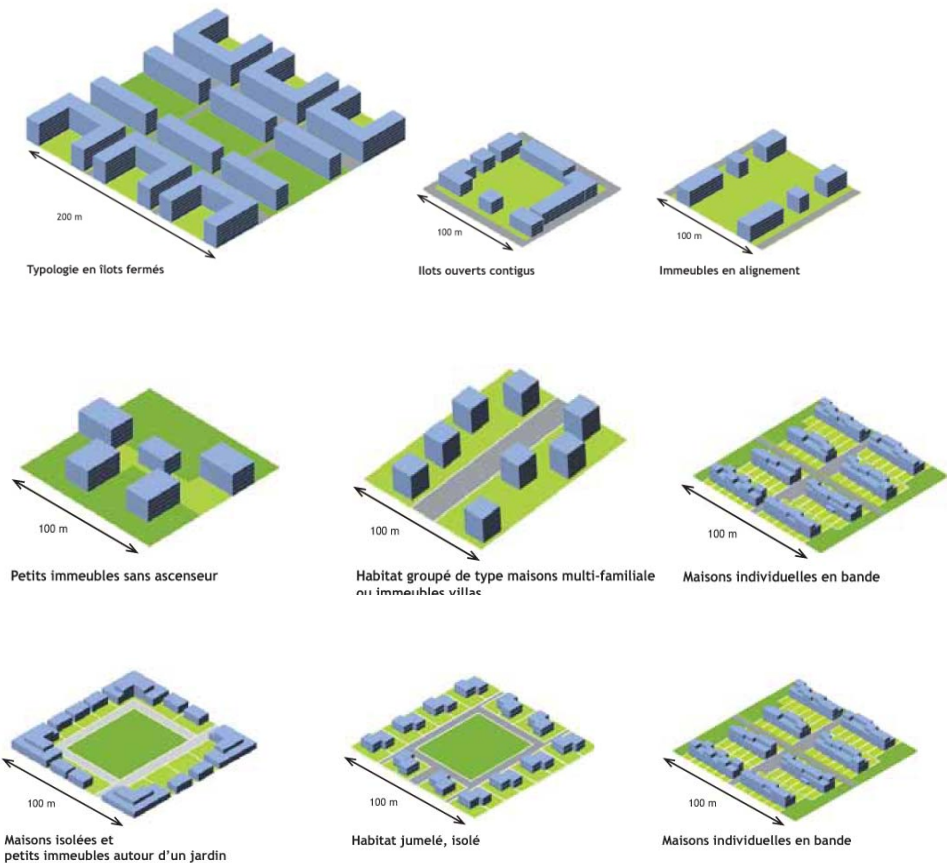
Horizon 2025 : Augmenter la population du SCOT de 8 % en inversant les tendances démographiques antérieures avec une répartition équilibrée par secteur géographique

SECTEURS	POP 99	Objectif 2025 en %	Nb hab suppl	POP 2025
Agglo Epinal/Golbey	43 723	+ 6 %	2 623	46 346
Couronne	25 349	+ 10 %	2 535	27 884
Vôge	14 647	+ 7 %	1 025	15 672
Secteur nord	31 097	+ 10 %	3 110	34 207
TOTAL	114 816	+ 8 %	9 293	124 109

- **Créer 11 6000 logements sur 20 ans**
- **tout en maîtrisant mieux la consommation foncière**

Diversifier l'offre et garantir la qualité architecturale et urbanistique

- Encourager un urbanisme durable et de qualité, économe en espace et en énergie
- Développer l'habitat groupé (logements accolés ou petits collectifs) selon les objectifs suivants :
 - 30 % des nouveaux logements créés dans les villages de moins de 1.000 habitants,
 - 40 % dans les communes de plus de 1.000 habitants,
 - 50 % dans les bourgs centres et l'agglomération spinalienne.



Méthode de calcul des besoins en logements

L'exemple d'une commune de la couronne d'Epinal :

Population 2005 : 2 000 hts soit 816 logements (2,45 pers par logement)

Objectif du SCOT en 2025 : + 10 % de population soit 2 200 hts
avec 2,18 personnes par logement

1. Besoins liés au desserrement des ménages :

$(2000/2,18) - 816 = 101$ logements

2. Besoins liés à l'accueil des nouveaux arrivants :

200 nouveaux habitants /2,18 personnes par ménage = 92 logements

3. Besoins en renouvellement du parc existant trop vétuste ou détruit

6 % des résidences principales = 49 logements

Total des besoins en logements 1+2+3 = 242 logements

Méthode de calcul des besoins en foncier

Quelle est la capacité foncière nécessaire pour la commune de la couronne qui a besoin de 242 logements ?

1. Part de logements neufs à construire

Parmi ces 242 logements, on estime à 5 % les logements vacants qui seront remis sur le marché, **soit 12 logements.**

=> Il reste 230 logements à construire

2. Répartition en logements individuels et en logements groupés

Part de logements individuels = $230 \times 60 \% \Rightarrow 138$ logements

Part de logements groupés = $230 \text{ logements} \times 40 \% \Rightarrow 92$ logements

3 Besoins fonciers pour construire ces logements

$138 \text{ logements individuels} / 12 \Rightarrow 11,5 \text{ ha}$ (12 logts individuels par ha) +

$92 \text{ logements groupés} / 25 \Rightarrow 3,7 \text{ ha}$ (25 logts groupés par ha) = **15,2 ha**

4 Compensation de la rétention foncière = $15,2 \text{ ha} \times 2 = 30,4 \text{ ha} =$

La capacité d'urbanisation = surface maximale recommandée en U et AU du PLU

- **Type d'actions de mise en œuvre du SCoT :**
- **Accompagnement des communes**
- **Animation et pédagogie**
- **Gouvernance**
- **Observatoire et outils de suivi**
- **Etudes complémentaires**

Accompagnement des communes

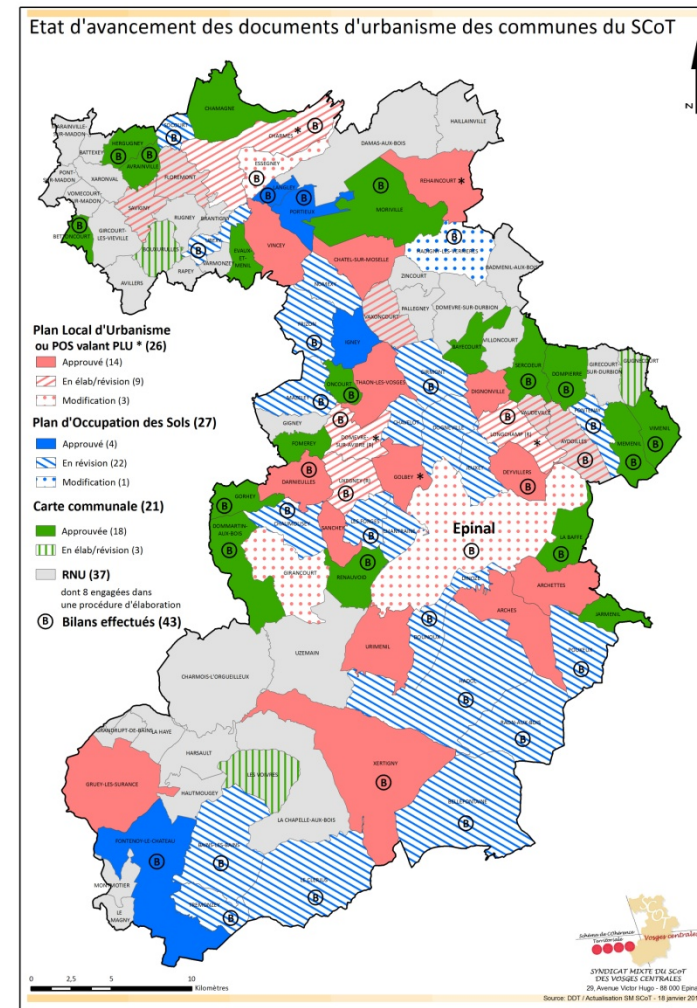
- Organisation de réunions territoriales d'information
- Création d'un poste de chargé de mission pour conseiller les communes : bilans initiaux de compatibilité, accompagnement aux réunions techniques PLU avec les bureaux d'études, appui pré-opérationnel pour les projets innovants...
- Diffusion d'un classeur de fiches pédagogiques distribué à toutes les communes

Mise en compatibilité des PLU

- Répartition des 74 documents :
- 26 PLU dont 9 en cours
- 27 POS dont 21 en cours de révision
- 21 Cartes communales dont 3 en cours
- 37 communes en RNU dont 8 engagées dans une procédure l'élaboration de document d'urbanisme.

Au bout de 3 ans de mise en œuvre

- 26 documents compatibles (35 %),
- 38 documents en cours d'élaboration ou de mise en compatibilité (51 %),
- 10 documents incompatibles (14%) non engagés dans une procédure.
- 43 bilans de compatibilité avec le SCOT



Animation et pédagogie

Ateliers pédagogiques du ScoT pour un urbanisme de qualité :

- Assistance et suivi d'opérations d'habitat durable avec la DDEA et le CAUE des Vosges
- Voyages d'étude en partenariat avec l'Association des Maires des Vosges (les lotissements alsaciens en 2008, ZAE environnementales en 2009, Suisse en 2010, Vorarlberg en 2011)
- Soirées conférences,

Autres outils pédagogiques ou d'information :

- 2 Classeurs de fiches pédagogiques : SCOT et Charte des bonnes pratiques agricoles dans le domaine de l'urbanisme
- Grille d'évaluation de la compatibilité PLU/SCOT
- Revue semestrielle InfoSCOT et Flash Info de l'observatoire
- Site internet remanié WWW.scot-vosges-centrales.fr

Observatoire et outils de suivi

Outils de suivi :

- Montage d'un système d'information géographique du SCOT (Arc view)
- Observatoire de l'habitat et du foncier pour un suivi annuel aux communes (convention de partenariat avec la DDEA pour la transmission de données; diffusion d'une publication FlashInfo de l'observatoire)

Evaluation :

- dans 5 ans pour les aspects habitat et accueil des entreprises
- et en fin de période d'application du SCOT

Etudes complémentaires

Etudes en cours avec une dimension d'animation :

- Etude sur la prévention du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales
- Plan Climat Territorial (articulation des domaines de l'habitat, des transports et d'énergie)

Perspectives :

- Approche Environnementale de l'Urbanisme,
- Plan de déplacement urbain de la vallée de la Moselle,

Etudes complémentaires

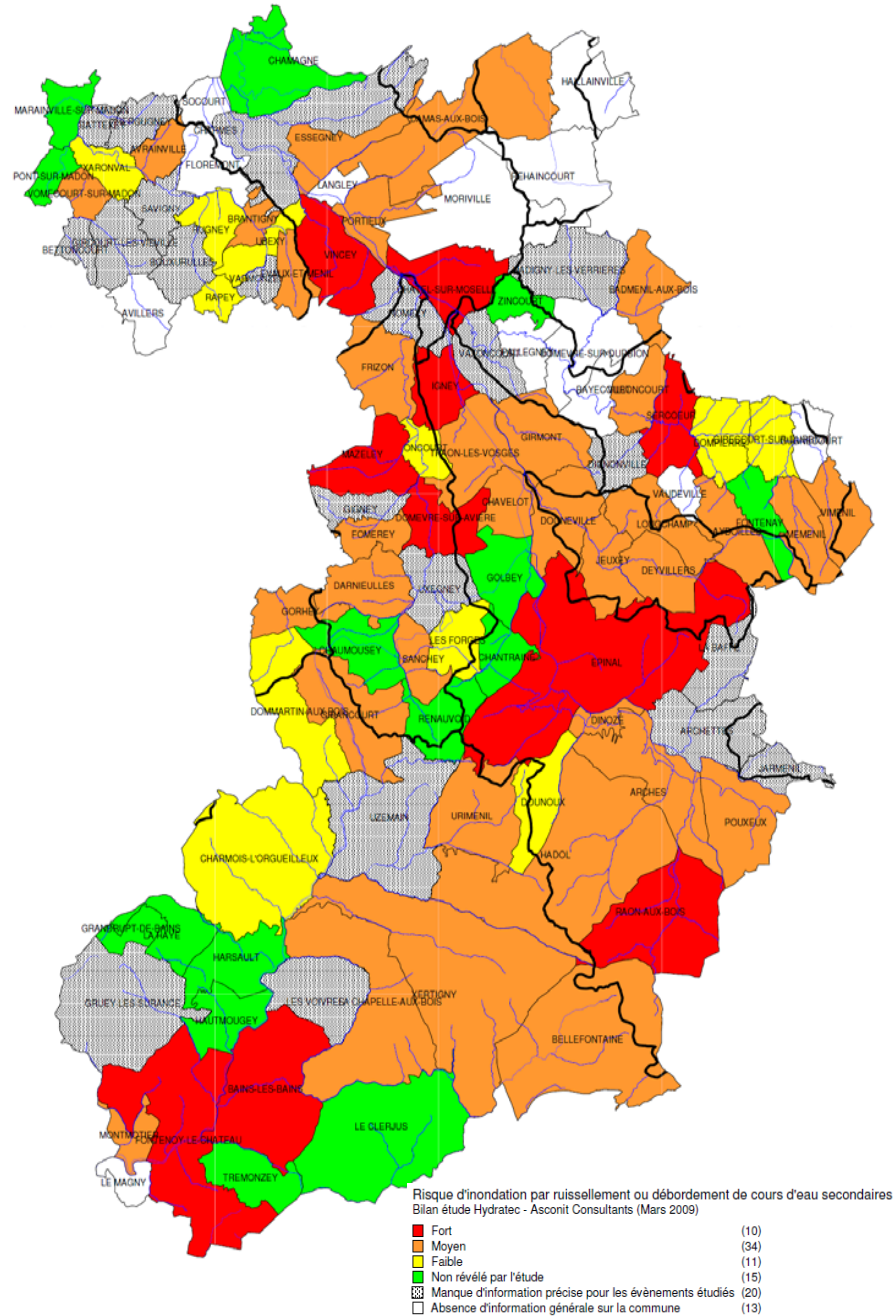
Etude sur la prévention du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales

- Forte mobilisation des élus en fin d'élaboration du SCOT suite à des pluies intenses provoquant des inondations par ruissellement et débordement de ruisseaux (phénomène nouveau localement)
- Diagnostic par bassin versant pour mieux comprendre, identifier les facteurs aggravants et mesurer le risque sur les secteurs à enjeux pour le SCOT
- Elaboration d'une stratégie globale et propositions d'actions concrètes pour prévenir le risque notamment dans le domaine de l'urbanisme et de la gestion environnementale du milieu

Objectif : apporter des éléments de réponse aux communes pour une action concertée à plusieurs échelles :

- locale (commune, communautés de communes)
- petits bassins versants (syndicat mixte de rivières)
- SCOT (interface de deux grands bassins Rhône et Rhin/Meuse)

Carte 3 : Hiérarchisation du risque d'inondation par ruissellement ou débordement de petits cours d'eau mis en évidence par l'étude au niveau communal



Etudes complémentaires

Plan Climat Territorial (Volet territorial) :

- Elaboration 2009-2010
- Mise en œuvre 2011-2013

- Orientations :

- Axe 1 : Pour un urbanisme et des transports durables
- Axe 2 : Mieux maîtriser l'énergie dans les bâtiments existants
- Axe 3 : Encourager la production d'énergies renouvelables
- Axe 4 : Informer et relier les acteurs locaux et communiquer auprès des habitants du territoire

